

Transcription de l'infographie : La rémunération d'un professeur des écoles (montants bruts)

Infographie disponible sur : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid100728/une-remuneration-evolutive-pour-les-enseignants.html>

La rémunération d'un professeur des écoles (montants bruts)

Salaire à la titularisation : 2 000 euros bruts par mois. Indice majoré : 432. Soit environ 1 600 euros nets par mois.

Principales primes et indemnités (montants annuels bruts) :

- Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) : 1200 euros par an, versée à tous les professeurs des écoles

Le Premier ministre a annoncé, le 3 mai 2016, l'augmentation de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves des enseignants du premier degré.

Celle-ci est portée à 1200 euros par an dès la rentrée 2016.

Indemnités versées à l'entrée dans le métier :

- Prime d'entrée dans le métier : 1 500 euros (versée à tous les professeurs des écoles)

- Prime d'installation : 2 000 euros (selon lieu d'affectation)

ou

- Indemnité de première affectation : 2 202 euros (selon lieu d'affectation)

Indemnités versées selon le lieu de résidence et la situation familiale :

- Indemnité de résidence (montant selon salaire brut et lieu d'affectation)

- Supplément familial de traitement (montant selon salaire brut et nombre d'enfants à charge)

Indemnités versées selon le parcours choisi :

Si vous choisissez d'enseigner dans :

- un réseau d'éducation prioritaire (REP) : 1 734 euros par an en REP. 2 312 euros par an en REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé).

- un département d'Outre-Mer : salaire majoré de 30 % à 53 % (en 2016 selon le lieu d'affectation), exemple : Guyane, Mayotte...

Si vous choisissez d'exercer des fonctions particulières :

- enseignant spécialisé ayant une certification : 834 euros par an

- enseignement adapté : 1 558 euros par an

Si vous choisissez de prendre des fonctions de responsabilité :

- directeur d'école : au minimum de 1 295 à 1 943 euros par an (part fixe) auxquels s'ajoutent de 500 à 1 350 euros par an (part variable) et de 611 à 2 667 euros par an (bonifications indiciaires).

- maître formateur : 1 250 euros par an

- conseiller pédagogique : 1 000 euros par an (plus bonifications indiciaires de 1500 euros)

Transcription de l'infographie : La rémunération d'un professeur des écoles (montants bruts)

Infographie disponible sur : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid100728/une-remuneration-evolutive-pour-les-enseignants.html>

Exemple 1.

À 30 ans, un professeur des écoles qui travaille depuis 7 ans touche un salaire mensuel minimum de 2 262 euros bruts (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement), soit environ 1 800 euros nets.

$2\,162$ (traitement brut) + 100^* (simulation avec mensualisation de l'ISAE) = 2 262 euros bruts par mois

Exemple 2.

Un professeur des écoles de 25 ans qui travaille depuis 2 ans et exerce en éducation prioritaire renforcée (REP+) touche un salaire mensuel de 2 353 euros bruts (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement), soit environ 1 900 euros nets.

$2\,060$ (traitement brut) + 100^* (simulation avec mensualisation de l'ISAE) + 193 (REP+) = 2 353 euros bruts par mois.

Exemple 3.

Après 10 ans en poste, un enseignant de 35 ans qui est aussi directeur de son école (8 classes) touche un salaire mensuel de 2 734 euros bruts (hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement), soit environ 2 200 euros nets.

$2\,292$ (traitement brut) + 100^* (simulation avec mensualisation de l'ISAE) + 176 (bonifications indiciaires) + 166 (indemnité directeur d'école) = 2 734 euros bruts par mois.

* Montants calculés à la suite de l'annonce par le Premier ministre d'une revalorisation de l'ISAE à 1200 euros, le 3 mai 2016.